

ABONNEMENTS & ANNONCES

Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing, Chez M. Bourgeois, rue de la Liberté
A Valenciennes, Chez M. Bourgeois, rue de la Liberté
A Lille, Chez M. Bourgeois, rue de la Liberté
A Paris et à Bruxelles, Chez les agents de publicité.
En vente dans les bibliothèques des grands dépôts de livres

LE NUMÉRO

5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX ET HUIT PAGES

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX ET HUIT PAGES

LE NUMÉRO

5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonné-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes...
Les autres départements et l'étranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

VIOLENTE EXPLOSION A ROUBAIX : UN MORT, TROIS BLESSÉS

Exécution capitale à Montauban. -- Une femme coupée en morceaux à Liège

La Criminalité

La criminalité augmente en France d'année en année : c'est devenu une affirmation banale que les chiffres de la statistique récemment publiés pour 1908, se chargent encore de démontrer. De 2143 en 1906, de 2357 en 1907, le nombre des affaires jugées en cour d'assises passe à 2408 en 1908. Pour les simples délits relevant de la police correctionnelle, la progression est encore plus sensible : 207.485 prévenus comparurent en 1906 devant cette juridiction ; il y en eut 222.398 en 1907 ; nous en trouvons 226.322 en 1908. Cet accroissement persistant d'un grave malaise social ne doit laisser personne indifférent ; il nous révèle, — symptôme indéniable, — une mentalité générale affaiblie, amoindrie, défailissante, où les notions du devoir, de l'honneur, du respect d'autrui ont perdu leur force et leur énergie primitives. Remarque particulièrement impressionnante : la criminalité augmente tandis que la natalité diminue dans les proportions les plus inquiétantes. Il y a, la chose est certaine, une crise de la moralité qui se manifeste aussi sous diverses formes, mais qui se ramène, en réalité, à une seule diathèse. Il serait temps d'appliquer les remèdes et de remonter les courages.

Une autre constatation m'a frappé, dans le rapport officiel du Gardé des Sceaux ; c'est la quantité considérable des crimes et des délits restés impunis. Dans la seule année 1908, 100.484 affaires ne purent être poursuivies, parce que le parquet ne recueillit aucun indice sur les coupables. Ajouter à cela 42.604 affaires où les procureurs n'ont pu établir l'inculpation contre ceux qui leur étaient dénoncés, 13.668 autres où les juges d'instruction furent impuissants à faire la lumière ; vous arrivez au total effrayant de 156.756 infractions aux lois pénales qui n'ont été suivies d'aucune répression.

Il importe au bon ordre de la société, que le châtiment frappe toujours ou presque toujours les délinquants. La chance plus ou moins grande de l'impunité, voilà le baromètre de la criminalité : plus la police est active et vigilante, plus les malfaiteurs hésitent à tenter leurs exploits. La crainte du gendarme et de la prison est un sentiment trop naturel et trop humain pour qu'il soit besoin de le prouver. C'est donc au « gendarme », — et j'entends sous ce nom tous ceux qui ont le soin du respect des lois, — qu'il appartient d'être zélé et habile ; c'est au magistrat qu'il convient de se montrer équitable et rigoureux à la fois.

Certes, je n'entends pas prétendre que l'affaiblissement constant de notre répression et l'augmentation des crimes ou des délits aient pour cause le relâchement de notre police en France ; ceux qui connaissent ces braves et dévoués serviteurs de l'Etat savent qu'ils font tout leur possible et qu'ils accomplissent loyalement une tâche trop souvent difficile et pénible. Mais les forces humaines ont des limites, et, quelle que soit leur bonne volonté, ils ne peuvent suppléer à leur insuffisance numérique.

Le même rapport dont je parle, fournit

La Raison d'être

Représentation Proportionnelle

M. Charles Escoulet, le grand instigateur de la représentation proportionnelle, la R. P., vient de publier un exposé de son système, d'où nous extrayons les lumineuses lignes suivantes. Constatant les exactes raisons de la réforme de nos procédés électoraux :
Sur cent Français qui sont allés voter comme nous avons voté jusqu'ici, soit au scrutin uninominal, soit au scrutin de liste pur et simple, — en un mot au scrutin majoritaire, — que sont, au retour, ceux qui forment la moitié plus un ?
Tout.
Et ceux qui se trouvent dans la moitié moins un ?
Rien.
Que doivent être les uns et les autres ?
Ce qu'ils sont.
Car la majorité n'est pas l'unanimité, la minorité n'est pas le néant.
Majorité et minorité doivent donc être en petit dans le corps élu ce qu'elles sont en grand dans le corps électoral.
Aujourd'hui, avec ce système qui donne tout à la moitié plus un, rien à la moitié moins un, sur cent cent électeurs, pourtant proclamés égaux, combien font 51, par la plus étrange des arithmétiques ?
51 font 100.
Et combien font 49 ?
49 font 0.
Avec la représentation proportionnelle, par une saine arithmétique, 51 rassembleront à faire 51, et 49 à faire 49.
Inutile de chercher plus loin. Voilà tout le mystère de la R. P.
M. Escoulet conclut ainsi dans la démonstration de l'utilité de la réforme :
Si la vie parlementaire est un combat, ce combat doit être soutenu à armes égales, et que si c'est un jeu, ce jeu veut s'être joué avec des cartes bien dessinées.
C'est tout ce qu'on réclame : le jeu égal et loyal. Après quoi, chacun reprendra ses positions et chaque parti agira pour son compte : la majorité comptera comme majorité, et les minorités comme minorités. Et étant 51 et 49 étant 49, les 51 décideront quand les 49 auront discuté. La majorité gouvernera, les minorités contraindront.

Le Voyage de M. Millerand

Le ministre des Travaux publics visite les travaux en cours dans l'épave de Bordeaux

Bordeaux, 6 janvier. — Ce matin, M. Millerand, ministre des Travaux publics, a visité à la première heure, en automobile, les travaux en cours dans le port.
Le brouillard, absolument opaque, qui a d'ailleurs empêché la visite du port en bateau, a quelque peu gêné l'examen des travaux.
Le ministre s'est ensuite rendu à la Chambre de commerce où, dans une nouvelle réunion, il a voulu faire cesser les inquiétudes de certains membres de la Chambre sur le complément des travaux attendus.
M. Millerand a ajouté qu'en travaillant à la réalisation des premiers projets qui comportent à eux seuls une dépense de 57 millions et demi, on préparerait celle des deux autres.
Cette promesse d'avenir a valu les applaudissements de la Chambre de commerce.
Après avoir reçu à la Préfecture, les conseillers du commerce extérieur, le ministre a déjeuné et est parti à une heure vingt par train spécial pour Cette.

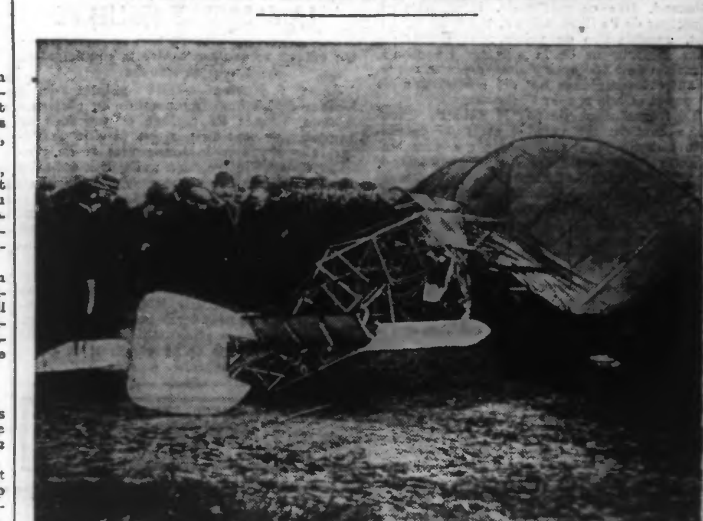
Deibler à Montauban

L'Exécution capitale d'Hébrard a eu lieu jeudi matin

Le condamné mourut courageusement
Montauban, 6 décembre. — L'exécution d'Hébrard, l'assassin de la petite Marie Lecour, eut lieu ce matin à 7 h. 17. Durant toute la nuit, une foule nombreuse venue des campagnes voisines a afflué à Montauban, pour assister à l'exécution.
De 9 heures du soir à 3 h. 30, du matin, quelques gendarmes seulement se promènent entre la prison et la place où doit avoir lieu l'exécution. L'emplacement choisi par le Procureur est la petite place Saint-Théodard, située à 400 mètres environ de la maison d'arrêt.
On installe bientôt, face à la guillotine, un cinématographe, on le fait enlever, mais quelques instants plus tard, il est réinstallé. Il peut même fonctionner pendant quelques minutes. Au moment de l'exécution, le Procureur a fait saisir l'appareil et les films et le photographe a été conduit au Parquet.
Le montage de la guillotine
A 3 heures 5, le fourgon, contenant les bois de justice, arrive sur la place. Le montage de la guillotine commence aussitôt. Il dure 42 minutes.
Par intervalle, des coups de sifflets se font entendre : c'est la foule qui, maintenant trop loin du lieu de l'exécution, manifeste son mécontentement. Deibler, en veston gris, paraît très satisfait de la rapidité avec laquelle le montage a été opéré. Il vérifie attentivement sa machine, mais ne fait pas jouer le défilé.
Au moment où l'on achève le montage de la guillotine, un étudiant en médecine remet aux aides de M. Deibler, un énorme paquet de quatre huîtres pour la tête du condamné et de quatre coquilles pour la tête du procureur. Les huîtres sont très fraîches, car on doit faire une autopsie complète. Enfin, après une longue attente, M. Deibler part avec le fourgon vers la prison par la rue du Noustour.
Le réveil du condamné
Pendant ce temps, le condamné qui, jusqu'à la dernière minute, n'a cessé d'avoir confiance en la clémence présidentielle, dort profondément : il a passé la plupart de ses journées à jouer aux dames avec ses gardiens, car il n'aimait pas les jeux de cartes.
Quand on faisait allusion au crime épouvantable et au verdict impitoyable de la cour d'assises, il répondait invariablement : « Oh ! je suis bien tranquille. On finira bien par trouver le vrai coupable ! »
Durant ses longs mois de détention, Hébrard ne s'est guère intéressé au sort de son enfant, un petit garçon de dix ans. Celui-ci avait écrit dernièrement pour lui demander des nouvelles de son père. C'est le procureur de Cahors qui fut chargé de consoler l'enfant.
A six heures, MM. Deprat, de Lestang, procureur de la République ; Nicolas, juge d'instruction ; Besse, défenseur d'Hébrard et l'abbé Rousseau, aumônier, arrivent à la prison et attendent le moment de pénétrer dans la cellule du condamné.
Quand le procureur et les personnes qui l'accompagnent pénètrent dans la cellule, on réveille doucement le misérable qui comprend alors que l'heure d'expier son forfait est arrivée.
Le procureur s'approche et lui dit : « Ayez du courage, votre recours en grâce est rejeté. L'heure de l'exécution a sonné ».
Hébrard est pâle et défilé. Les gardiens l'aident à s'habiller, cependant qu'il continue à protester de son innocence.
« Messieurs, dit-il, je suis innocent ».
Puis il recommande son fils à son avocat, M. Besse. Hébrard le supplie de ne pas confier son fils à sa belle-mère, qu'il accuse de lui donner de mauvais conseils ; puis le condamné se confesse à l'abbé Rousseau, et demande à entendre la messe, qu'il écoute avec beaucoup de piété.
M. Deibler procède ensuite à la toilette du condamné. Celui-ci est monté dans le fourgon. L'aumônier y prend également place et le fourgon se dirige au pas vers le lieu de l'exécution, précédé de huit gendarmes à cheval.

LA MORT DE L'AVIATEUR DELAGRANGE

Les funérailles auront lieu vendredi à Orléans



L'AÉROPLANE DE DELAGRANGE APRES L'ACCIDENT

Bordeaux, 6 janvier. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques de Delagrange auront lieu vendredi. Le corps, qui a été en bière, a été ramené à Orléans, où les funérailles seront célébrées à onze heures du matin, en l'église cathédrale Sainte-Croix.
mer le virage fatal, près des bangars. M. Delagrange, à l'heure, qu'il n'avait jamais obtenue jusque-là, même en Angleterre. L'appareil s'inclina alors très fortement sur la gauche, l'aile gauche en bas ; par conséquent, cette aile revenait, à ce point-là du parcours, le vent perpendiculairement à sa surface. Dans un mouvement de gauchissement des ailes, probablement trop brusque, M. Delagrange redressa vivement le monoplane qui, dans un éclair, se retrouva en position inverse, aile droite en bas, pour reprendre aussitôt la première aile gauche en bas et se foudroya sur le sol. Le moteur en bas, avec tendance à se retourner dans le sens opposé à celui de la marche.
L'assassinat de M. Gouin
CE QUE DIT UN MÉCANICIEN DE DELAGRANGE
M. Demarcq, l'un des mécaniciens de Delagrange, dit qu'il a vu très nettement M. Delagrange qui, un peu auparavant, avait eu une certaine difficulté dans un virage, entraînant le virage fatal.

Choses et Autres

Dialogue de Calino.
L'AMI. — Tiens ! un nouveau billet de banque...
CALINO. — Et les anciens, que deviennent-ils ?
L'AMI. — Les Banque les détruit.
CALINO. — Quel malheur ! Elle pourrait faire tant d'heureux en les distribuant...
Entre bohèmes.
— Comment trouves-tu le nouveau billet de banque ?
— Pour le moment, je me contente de le chercher.
En omnibus.
Un monsieur entre et s'assied sur une banquette qu'une dame venait de déposer sur la banquette.
— Il se relève, en s'excusant de sa maladresse.
— Oh ! cela ne fait rien, monsieur, dit la dame, elle en a vu bien d'autres.
La vérité, pour ce jusqu'à bout d'elle-même, rencontre la vérité.
(OLÉ LAPRUNE.)

Un incident aux obsèques du grand-duc Michel

Berlin, 6 janvier. — De Saint-Petersbourg au Lokal Anzeiger : Au cours des obsèques du grand-duc Michel, le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch a été blessé d'un coup de sabre à la main un des officiers des troupes venues de province, qui n'observait pas exactement l'attitude prescrite par le règlement.
Le coup de sabre du grand-duc
Berlin, 6 janvier. — De Saint-Petersbourg au Lokal Anzeiger : Au cours des obsèques du grand-duc Michel, le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch a été blessé d'un coup de sabre à la main un des officiers des troupes venues de province, qui n'observait pas exactement l'attitude prescrite par le règlement.

Messine renait de ses cendres

Non lecteurs n'ont pas oublié le terrible tremblement de terre qui, il y a un an, détruisit Messine. On sait qu'une souscription fut ouverte par le monde entier pour reconstruire la ville détruite, et le gouvernement italien apporta tous ses soins à faire ressusciter de ses cendres la cité sicilienne. Les efforts ont été couronnés de succès. Messine, un an après la catastrophe, a presque repris sa vie habituelle. Le chef du cabinet italien, M. Sonnino, a tenu à aller en Sicile, sur les lieux, pour se rendre compte des efforts accomplis et de ce qu'il reste à faire pour rendre à Messine sa splendeur d'autan, et apporter aux habitants l'assurance de la sollicitude du gouvernement.

Messine renait de ses cendres



LA NOUVELLE MESSINE AVEC SES MAISONS EN BOIS

Non lecteurs n'ont pas oublié le terrible tremblement de terre qui, il y a un an, détruisit Messine. On sait qu'une souscription fut ouverte par le monde entier pour reconstruire la ville détruite, et le gouvernement italien apporta tous ses soins à faire ressusciter de ses cendres la cité sicilienne. Les efforts ont été couronnés de succès. Messine, un an après la catastrophe, a presque repris sa vie habituelle. Le chef du cabinet italien, M. Sonnino, a tenu à aller en Sicile, sur les lieux, pour se rendre compte des efforts accomplis et de ce qu'il reste à faire pour rendre à Messine sa splendeur d'autan, et apporter aux habitants l'assurance de la sollicitude du gouvernement. Notre photographie représente une vue des nouvelles maisons édifiées sur les ruines de l'ancienne Messine.

M. Clémenceau et le Parti Radical

Le Comité exécutif approuve M. Vallé
Paris, 6 janvier. — Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste réuni sous la présidence de M. Ranson, vice-président, a pris connaissance des dossiers concernant les élections municipales de Toulon. Il a approuvé l'attitude adoptée par son président, M. Vallé, dans cette circonstance. Le bureau a décidé qu'un exposé détaillé des divers incidents, auxquels ces élections ont donné lieu, serait fait à la réunion plénière du Comité qui aura lieu, mercredi prochain, et qu'aucune note sur la réunion d'acier ne serait communiquée à la presse.
M. Clémenceau n'ayant pas encore fait savoir si la suite de la démarche de M. Vallé, il maintenait ou non sa démission du parti, la demande de M. Vallé, les décisions prises, hier soir, ne seront mentionnées dans le bulletin du parti qu'après la réunion plénière de mercredi prochain.

LES ASSASSINS A CORBEIL

Les assassins seront jugés par le Conseil de Guerre. — Leur transfert à Corbeil

Paris, 6 janvier. — La question de la juridiction devant laquelle seront traduits Gabry et Michel a été définitivement réglée, ce soir, par le Conseil de Guerre. La question de savoir si Michel était ou n'était pas en permission régulière n'a pas été examinée. En effet, une étude sérieuse de la question a démontré qu'elle ne se posait pas en l'espèce. C'est l'article 77 du code de justice militaire qui, dans le cas présent, fixe la compétence.
Gabry et Michel vont être reconduits, ce soir, à Corbeil, où M. Gridel, juge d'instruction, après leur avoir fait subir un interrogatoire d'identité, rendra une ordonnance par laquelle il se déclarera incompétent.
Puis, les deux assassins seront ramenés à Paris, écroués à la prison du Cherche-Midi et mis à la disposition de la justice militaire.

LE DÉFENSEUR DE GABRY

C'est M. Henri Robert qui défendra Gabry

C'est M. Henri Robert qui défendra Gabry. Il a eu cet après-midi, une entrevue avec le soldat criminel quelques instants avant son départ pour Corbeil.
LES ASSASSINS A CORBEIL
Dans l'après-midi, M. Meunier, commissaire de police et quatre inspecteurs sont allés chercher au Dépôt, Gabry et Michel pour les conduire à la gare de Lyon.
A 4 heures 50, les deux inculpés, ayant pris place dans un compartiment de 2e classe, sont partis pour Corbeil, où ils sont arrivés à 5 heures 28.
M. Albanel a invité la brigade mobile à prendre à son Cabinet, les scellés et les pièces à conviction qui ont été également transportées à Corbeil.

ENCORE LA QUESTION DE COMPÉTENCE

Quel conseil de guerre jugera Michel et Gabry ? Paris ou Orléans

M. Gridel, juge d'instruction à Corbeil, a été, nous l'avons dit, invité à rendre une ordonnance d'incompétence et conséquemment à se dessaisir au profit de la justice militaire. Cette ordonnance n'est pas encore rendue et il faut prévoir que peut-être M. Gridel, qui est un magistrat très indépendant, refusera de se déclarer incompétent.
Il faudrait alors aller en règlement de juge devant la Cour de cassation.
Il est certain, en tout cas, que c'est la justice militaire qui devra connaître de l'affaire et on s'est préoccupé déjà de la désignation du Conseil de guerre qui sera saisi.
En justice militaire deux éléments déterminent le choix du Conseil de guerre : le procès ; le lieu où le crime a été commis et la garnison ou de des coupables.
L'assassinat a été commis dans le ressort du Conseil de guerre de Paris, mais la garnison de Melun dépend du 5e corps d'armée et alors ce serait, si on se base sur cette considération, devant le Conseil de guerre d'Orléans que l'affaire devrait être renvoyée.
Nous croyons savoir que c'est cette dernière désignation qui, en principe, a été adoptée.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1910

Coup d'œil d'ensemble sur la situation. — Les députés qui ne se représentent pas. — Les sièges vacants. — Nouvelles circonscriptions. — Celles qui on supprime. — Les émigrants. — Quelques candidatures notables.

Paris, 6 janvier. — Les nouvelles des départements nous apprennent que les députés ont mis à profit les vacances pour ouvrir leur campagne électorale avec tant d'ardeur que dans certaines régions, on se croirait à quinze jours de élections.
Jamais on ne vit pareille affluence de candidats. On en compte 10 à 12 dans certaines circonscriptions. L'agitation ne fera donc que croître pendant les quatre mois qui nous séparent encore des élections.
Ceux qui ne se représentent pas
Seize députés sortants ont renoncé à solliciter le renouvellement de leur mandat, les uns parce que la défaite leur apparissait certaine, les autres parce que la vie politique telle qu'elle est pratiquée, les dégoûte.
En voici la liste : MM. Alichot, progressiste, Hautes-Pyrénées ; Bégey, radical socialiste, Algérie ; Bietry, libéral, Finistère ; Corderoy, radical, Vienne ; Desfarges, radical-socialiste, Creuse ; Fleurent, radical, Vosges ; Jules Daufard, radical, Oise ; Gast, radical, Seine-et-Oise ; Gauthier de Clagny, libéral, Seine-et-Oise ; Guillain, progressiste, Nord ; Labory, radical, Seine-et-Marne ; Légisse, progressiste, Landes ; Paul Lebauvy, républicain de gauche, Seine-et-Oise ; Lesage, radical-socialiste, Cher ; Magnaud, socialiste, Paris ; Peureux, radical, Haute-Saône.

Sièges vacants

Trois sièges sont en outre actuellement vacants : Ceux de MM. Castillard, radical, élu sénateur (Aube) ; Abel Bernard, radical-socialiste, décédé (Vaucluse) ; Emile Chauvin, radical-socialiste, démissionnaire (Seine-et-Marne).
Nouvelles circonscriptions
L'accroissement de la population dans certaines circonscriptions, une douzaine environ, impose de par la loi constitutionnelle leur dédoublement. Le gouvernement déposera prochainement un projet fixant les limites de ces nouvelles circonscriptions.
Circonscriptions supprimées
Par contre, deux circonscriptions disparaîtront par suite de la diminution de la population : une dans le 6e arrondissement de Paris, l'autre dans le 6e.

Les émigrants

Un certain nombre de députés menacés dans leur circonscription, émigreront vers une autre plus hospitalière. M. Viviani, ministre du Travail, passe du 5e arrondissement de Paris, dans la Creuse. M. Bourgauf, M. Sarrau, sous-secrétaire